

**N° D'ORDRE : 2021-112**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 07*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 20 Juillet 2021*

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie — M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien — M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire - M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel - M. FONTANA Alain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette - M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux Finances laquelle explique que la Décision Budgétaire Modificative n°2 est la traduction budgétaire des évolutions de l'activité de la commune depuis le vote du Budget Primitif.

La présente Décision Budgétaire Modificative consiste notamment à ajuster les opérations d'investissement.

En effet, il convient d'augmenter l'enveloppe dédiée aux divers bâtiments (opération 53) et de l'informatique (opération 68) afin de permettre :

- la réalisation des travaux de climatisation (phase 2) au sein du groupe scolaire de l'Orée du Bois qui se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint 2021 ;
- l'aménagement des cuisines des deux futurs logements sociaux situés Rue Anatole France ;
- l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Afin de financer ces opérations, il est proposé de réduire l'opération 2011-01 « Cuisine Centrale » dans la mesure où le coût des travaux et aménagements prévus sur la toiture est inférieur à celui estimé lors du vote du budget primitif. Une modification de l'AP-CP sera prévue en ce sens.

En synthèse, la décision budgétaire modificative n°2 est présentée comme suit :

|   |   |      |        |                  |            |
|---|---|------|--------|------------------|------------|
| D | I | 2135 | 53     | Divers bâtiments | 70 000 €   |
| D | I | 2051 | 68     | Informatique     | 14 000 €   |
| D | I | 2135 | 201101 | Cuisine centrale | - 84 000 € |

Par ailleurs, il est précisé que des opérations patrimoniales (opérations d'ordre budgétaires) doivent être opérées afin d'intégrer les frais d'étude et d'insertion sur les comptes de travaux correspondants.

|   |   |      |     |     |       |                      |           |
|---|---|------|-----|-----|-------|----------------------|-----------|
| D | I | 2313 | 041 | FIN | 020-1 | CONSTRUCTIONS        | 53 605,29 |
| R | I | 2031 | 041 | FIN | 020-1 | FRAIS D'ETUDES       | 49 285,29 |
| R | I | 2033 | 041 | FIN | 020-1 | FRAIS<br>D'INSERTION | 4 320,00  |

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la Maquette de la Décision Budgétaire Modificative n°2 ;

**DECIDE PAR 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (M. CLAVE, M. DEZERAUD, M. LE PEN, MME MONTAGNY ET M. CALMET)**

- d'approuver la Décision Budgétaire Modificative n°2 du Budget Principal.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Juillet 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**